

Plans d'accès au pôle d'activités

En voiture

- De Marseille
Autoroute A51 - E712, sortie «Luynes» direction «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence»
- De l'aéroport Marseille-Provence ou de la gare Aix-en-Provence TGV
Direction Aix-en-Provence, Les Milles par la D9 Sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence»
- De Nice ou d'Aix-en-Provence
Autoroute A8 - E80
Autoroute A51 - E712 direction Marseille
Sortie «Les Milles» vers la D9 Sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence»
- De Lyon
Autoroute A8 - E80 ; Sortie «Aix, Pont de l'Arc»
Direction «Les Milles» par la D9
Sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence»



Par les transports en commun

- Au départ d'Aix-en-Provence, Vallons, Plan-de-Campagne et Bouc-Bel-air desservant directement le pôle d'activités
 - Arrêt situé à 100 mètres du CETE
 - 1 ou 2 bus par heure
 - 40 à 50 mn de temps de trajet.
 - ➔ le bus de la RDT 13 Aix-Marseille direct par l'autoroute permet de relier Marseille à la gare routière d'Aix-en-Provence d'où les bus de ville desservent le pôle d'activités
 - Arrêt situé à la gare routière d'Aix
 - 1 bus toutes les 5 ou 10 mn suivant les heures
 - 30 à 50 mn de temps de trajet.
- Au départ de la gare routière de Marseille (transférée provisoirement porte d'Aix, à 10 mn à pied de la gare SNCF), vous avez deux possibilités :
 - ➔ le bus de la RDT 13 Aix-Marseille qui passe par la RN8 via Septèmes-les-

Consultez le site internet «Le Pilote».

- Au départ de la gare TGV d'Aix-en-Provence ou de l'aéroport Marseille-Provence :
 - un bus dessert le pôle d'activités
 - Arrêt situé à 100 mètres du CETE
 - 2 bus par heure
 - 10 à 15 mn de temps de trajet depuis la gare TGV.
- Attention ! l'arrêt au pôle d'activité est facultatif. Il faut le demander au chauffeur dès la montée dans le bus.
- Pour un départ du Pôle d'activité, il faut signaler sa présence 2h avant le départ en téléphonant au n° vert tél et renseignements : 0 800 508 907.

Le diagnostic accessibilité de la voirie et des transports



Jeudi 22 janvier 2009

Amphi des 13-Vents
au CETE Méditerranée
Aix-en-Provence

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



Objectifs de la journée

Un des grands principes de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» est l'obligation de rendre accessible pour tous la totalité de la chaîne de déplacement (comprenant le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité). Elle impose également aux collectivités la mise en place, dans des délais très courts (février 2008 pour les transports et décembre 2009 pour la voirie), d'outils de programmation de mise en accessibilité de cette chaîne de déplacements.

Cependant sur le terrain, cette programmation, du fait de l'ampleur de la démarche, tarde parfois à se mettre en place.

L'objectif de cette journée est d'apporter les éléments nécessaires aux acteurs de l'aménagement pour lancer leur démarche de mise en accessibilité en leur apportant les réponses aux questions qu'ils peuvent se poser (méthodologie à appliquer, coût de la démarche...).

Après une présentation de l'actualité de l'accessibilité et un rappel de la réglementation, cette journée présentera des outils d'aide au diagnostic avant de proposer des exemples permettant d'appréhender les difficultés et les problèmes auxquels les collectivités pourraient être confrontées.

Contacts

➤ Informations techniques

Stéphane Patouillard, Correspondant Accessibilité Transports en Commun
Chef pi du service Aménagements Urbains, Sécurité et Eclairage
CETE Méditerranée
Tel : 04 42 24 77 56 - Fax : 04 42 24 77 98
Courrier : stephane.patouillard@developpement-durable.gouv.fr

➤ Organisation

Francine Charton, Service Communication du CETE Méditerranée
Tel : 04 42 24 71 96 - Fax : 04 42 24 76 28
Courriel : francine.charton@developpement-durable.gouv.fr

Marie-Christine Taillandier, Service AUSE du CETE Méditerranée
Tel : 04 42 24 72 17 - Fax : 04 42 24 77 98
Courriel : mct.taillandier@developpement-durable.gouv.fr

Inscription

Réponse souhaitée avant le **jeudi 15 janvier 2009** (voir bulletin d'inscription ci-joint)

Le programme

- 9h00** Accueil
- 9h15** Ouverture par la direction du département Aménagement des Territoires
Michel Carreno, CETE Méditerranée
- 9h30** Actualité de l'accessibilité et rappel de la réglementation
Stéphane Patouillard, CETE Méditerranée
- 10h15** Présentation de l'outil "Eléments de méthodologie sur les diagnostics d'accessibilité"
Laurent Saby, CERTU
- 11h00** Présentation et évolution d'un outil de sensibilisation à l'accessibilité : LOQACCE
Benoit Vinot, CSTB
- 11h30** Les services de substitution et les ITA (impossibilité technique avérée)
Maryvonne Dejeammes, CERTU
- 12h00** *Repas à l'Orangerie*
- 14h00** Prise en compte de l'accessibilité dans les petites collectivités
Fabrice Lopez, CETE Méditerranée
- 14h30** Démarche de diagnostic accessibilité particulier : les aires de repos du réseau autoroutier concédé
Sophie Faivre-Pérard, Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer
- 15h00** Une démarche de diagnostic accessibilité des transports collectifs
Communauté d'agglomération Pays d'Aubagne et l'Etoile - Bureau Horizon Conseil
- 15h30** La construction collective de la mise en accessibilité d'un réseau de transports
Communauté d'agglomération Agglopoie Provence, ITER
- 16h00** Quelle organisation pour le diagnostic accessibilité de la voirie ?
Vivian Fondrevelle, Ville de Nice
- 16h30** Clôture de la journée
Stéphane Patouillard, CETE Méditerranée

BULLETIN D'INSCRIPTION

Journée technique

«Accessibilité : du diagnostic à la mise en place»

Jeudi 22 janvier 2009

au CETE Méditerranée

M Mme Mlle Prénom

Service

Fonction

Adresse

.....

téléphone

mél

Assistera à la journée technique : oui non

Déjeunera : oui non - Prix du repas : 16 €

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription avant le **jeudi 15 janvier 2009** ainsi qu'un chèque de 16 € libellé à l'ordre de «l'Orangerie» pour les frais de repas.

au Service Communication
CETE Méditerranée
Pôle d'activités
30 rue Albert Einstein
CS 70499
13593 Aix-en-Provence cedex 3

Contact : **Francine Charton**

tel : 04 42 24 71 96

Fax : 04 42 24 77 98

Courriel : francine.charton@developpement-durable.gouv.fr

Avez-vous des attentes particulières vis-à-vis de cette journée et si oui lesquelles ?

BULLETIN D'INSCRIPTION

Journée technique

«Accessibilité : du diagnostic à la mise en place»

Jeudi 22 janvier 2009

au CETE Méditerranée

M Mme Mlle Prénom

Service

Fonction

Adresse

.....

téléphone

mél

Assistera à la journée technique : oui non

Déjeunera : oui non - Prix du repas : 16 €

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription avant le **jeudi 15 janvier 2009** ainsi qu'un chèque de 16 € libellé à l'ordre de «l'Orangerie» pour les frais de repas.

au Service Communication
CETE Méditerranée
Pôle d'activités
30 rue Albert Einstein
CS 70499
13593 Aix-en-Provence cedex 3

Contact : **Francine Charton**

tel : 04 42 24 71 96

Fax : 04 42 24 77 98

Courriel : francine.charton@developpement-durable.gouv.fr

Avez-vous des attentes particulières vis-à-vis de cette journée et si oui lesquelles ?